

De Kannerbuet

N°12 / 2024-2025

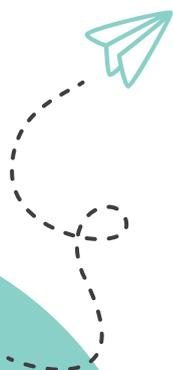
NOUVEAU
kidola

application pour
l'inscription de
votre enfant
page 18



Sommaire

- 03 | Virwuert | Préface
- 04 | Informations concernant les activités de vacances 2024
- 05 | Formulaire d'inscription pour les activités de vacances 2024
 - 11 | Formulaire d'inscription pour les vacances d'été 2024
 - 18 | Application Kidola
 - 19 | Formulaire d'inscription à la Maison Relais 2024/2025
- 24 | Le chèque service accueil
- 25 | Certificat de travail pour l'année scolaire 2024/2025
- 27 | Porte Ouverte 2024
- 28 | L'éducation non formelle gratuite avec votre enfant
- 30 | Présentation de l'équipe de la Maison Relais



Calendrier des vacances et congés scolaires 2024/2025

Septembre 2024							Octobre 2024							Novembre 2024							Décembre 2024										
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di				
35						1	40	1	2	3	4	5	6	44						1	2	3	48				1				
36	2	3	4	5	6	7	8	41	7	8	9	10	11	12	13	45	4	5	6	7	8	9	10	49	2	3	4	5	6	7	8
37	9	10	11	12	13	14	15	42	14	15	16	17	18	19	20	46	11	12	13	14	15	16	17	50	9	10	11	12	13	14	15
38	16	17	18	19	20	21	22	43	21	22	23	24	25	26	27	47	18	19	20	21	22	23	24	51	16	17	18	19	20	21	22
39	23	24	25	26	27	28	29	44	28	29	30	31				48	25	26	27	28	29	30		52	23	24	25	26	27	28	29
40	30																							1	30	31					
Janvier 2025							Février 2025							Mars 2025							Avril 2025										
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di				
1		1	2	3	4	5	5					1	2	9					1	2	14					1	2	3	4	5	6
2	6	7	8	9	10	11	12	6	3	4	5	6	7	8	9	10	3	4	5	6	7	8	9	15	7	8	9	10	11	12	13
3	13	14	15	16	17	18	19	7	10	11	12	13	14	15	16	11	10	11	12	13	14	15	16	16	14	15	16	17	18	19	20
4	20	21	22	23	24	25	26	8	17	18	19	20	21	22	23	12	17	18	19	20	21	22	23	17	21	22	23	24	25	26	27
5	27	28	29	30	31			9	24	25	26	27	28			13	24	25	26	27	28	29	30	18	28	29	30				
																14	31														
Mai 2025							Juin 2025							Juillet 2025							Août 2025										
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di				
18					1	2	23						1	28					1	2	32					1	2	3			
19	5	6	7	8	9	10	24	2	3	4	5	6	7	8	29	7	8	9	10	11	12	13	33	4	5	6	7	8	9	10	
20	12	13	14	15	16	17	25	9	10	11	12	13	14	15	30	14	15	16	17	18	19	20	34	11	12	13	14	15	16	17	
21	19	20	21	22	23	24	26	16	17	18	19	20	21	22	31	21	22	23	24	25	26	27	35	18	19	20	21	22	23	24	
22	26	27	28	29	30	31	27	23	24	25	26	27	28	29	32	28	29	30	31				36	25	26	27	28	29	30	31	
							28	30																							

● Vacances scolaires ● Jours fériés ● La Maison Relais est fermée

L'année scolaire 2024/2025 commence le lundi 16 septembre 2024 et se termine le mardi 15 juillet 2025.

Virwuert

lu

Léif Elteren, léif Kanner, léif Alleguerten,

Et ass mir e Pleséier lech dës nei Editioun vun eisem Kannerbuet mat de Servicer vun der Maison Relais virzestellen. D'Engagement fir d'Wuelbefannen, d'Entwécklung an d'Erzéiung vun Äre Kanner ausserhalb vun der Schoulzäit a während de Schoulvakanz ass de Kär vun eiser Missioun.

Déi engagéiert Equipe vun der Maison Relais verkierpert Professionalitéit an Engagement fir déi Kanner, déi hinnen all Dag uvertraut ginn. Et ass eis wichteg e séchert, stimuléierend a waarmhärzegt Ëmfeld ze bidden, wou all Kand sech voll kann entwéckelen, dauerhaft Frëndschaften opbauen an seng Talenter an Interessen entdecken.

Dëst Joer si mir frou lech zwou Neiegkeete matzedeelen:

- De Start vun der Applikatioun, Kidola, stellt e wichtige Schrëtt an eisem kontinuéierlechen Engagement duer fir Är Erfahrung mat eiser Maison Relais ze verbesseren an ze vereinfachen. Kidola erliichtert d'Aschreiwung vun Ärem/Äre Kand/Kanner fir eis Servicer fir d'Schouljoer 2024/25, souwéi d'Kommunikatioun tëscht der Maison Relais an den Elteren.

- Ab der Rentrée 2024/2025 ginn och d'Kanner, déi am Précoce (Cycle I) an der Stengeforter Grondschoul ageschriwwen sinn, ausserhalb vun de Schoulzäiten (tëscht 7:00 an 19:00 Auer) an der Maison Relais vun eisen Ekipp enkadriert. D'Aschreiwunge geschéie genee wéi fir déi aner Klassen, entweder iwwer d'Formularen aus dem Kannerbuet oder iwwer déi nei Kidola-App.

Wann Dir de Kannerbuet duerchliest, fannt Dir net nëmmen déi néideg Umeldungsformulare fir déi nächst Aktivitéiten an d'neit Schouljoer, mee och en detailléierten Iwwerbléck iwwer eis Programmer an eis Engagementer vis-à-vis vun Äre Kanner.

Mir wëllen lech dorunner erënneren d'Umeldungsfristen ze respektéieren, egal ob Dir dat traditionell iwwer d'Formulaire aus dem Kannerbuet oder déi nei App dofir benotzt. Duerch d'Respektéiere vun dësen Delaien kann eis Equipe nämlech d'Organisatioun vun der Maison Relais optimiséieren an esou Äre Kanner déi néideg Ënnerstëtzung garantéieren.

Am Numm vun der ganzer Equipe vun der Maison Relais soen ech lech Merci fir Äert wäertvollt Vertrauen. Loosst eis zesummen um Gléck, der Sécherheet an der Entwécklung vun eise Kanner schaffen.

Sammy Wagner
Buergermeeschter

Préface

fr

Chers parents, chers enfants, cher.ère.s tou.te.s,

C'est avec plaisir que nous vous présentons cette nouvelle édition de notre brochure « Kannerbuet » dédiée aux services de la Maison Relais. Au cœur de notre mission réside un engagement profond envers le bien-être, l'épanouissement et l'éducation de vos enfants en dehors des heures de classe et pendant les périodes de vacances scolaires.

L'équipe dévouée de la Maison Relais incarne chaque jour un professionnalisme et un dévouement sans faille envers les enfants qui lui sont confiés. Nous croyons fermement en l'importance d'offrir un environnement sûr, stimulant et chaleureux où chaque enfant peut s'épanouir pleinement, tisser des liens d'amitié durables et explorer ses talents et ses intérêts.

Cette année, nous sommes ravis de vous présenter deux nouveautés :

- *Le lancement de l'application, Kidola, représente une étape importante dans notre engagement continu à améliorer et simplifier votre expérience avec la Maison Relais. Kidola facilitera le processus d'inscription de vos enfants à nos services pour l'année scolaire 2024/25, ainsi que la communication entre la Maison Relais et les parents.*

- *À partir de la rentrée, la Maison Relais proposera un encadrement pour les enfants inscrits à l'éducation précoce (Cycle I) à l'École fondamentale de Steinfort, en dehors des heures scolaires, de 7h00 à 19h00. L'inscription se fera de la même manière que pour les autres classes, soit via les formulaires disponibles dans le « Kannerbuet », soit via la nouvelle application Kidola.*

En parcourant le « Kannerbuet », vous trouverez non seulement les formulaires d'inscription nécessaires pour les activités et l'année scolaire à venir, mais aussi un aperçu détaillé de nos programmes et de nos engagements envers vos enfants.

Nous souhaitons vous rappeler l'importance de respecter les délais d'inscription, que vous choisissiez de le faire via les formulaires traditionnels ou par le biais de notre nouvelle application. C'est en respectant ces délais que notre équipe peut optimiser l'organisation de la Maison Relais et garantir à vos enfants l'encadrement dont ils.elles ont besoin.

Au nom de toute l'équipe de la Maison Relais, je tiens à vous remercier pour votre confiance continue. Ensemble, continuons à œuvrer pour le bonheur, la sécurité et l'épanouissement de nos enfants.

Sammy Wagner
Bourgmestre



Activités de vacances 2024

Spillnomëtteger

Les activités de vacances ont lieu du 22 juillet 2024 au 2 août 2024.

Le délai d'inscription est le 15 mai 2024.

Après ce délai aucune inscription ne pourra être prise en compte.

Les prestations par heure sont calculées à partir des **tarifs chèque-service**, établis par le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre Ensemble et de l'accueil.

Comment bénéficier des tarifs réduits :

Afin de bénéficier des tarifs réduits, l'inscription aux chèques-services est indispensable. Les factures sont envoyées mensuellement par le S.I.G.I. (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique).

Vous pouvez inscrire votre/vos enfant(s) pour les jours que vous désirez.

Les enfants qui ne sont pas inscrits aux chèques-services payent le tarif maximum (soit 7,5 € par heure) à la Maison Relais.

Les contrats doivent être renouvelés chaque année.

Veillez trouver de plus amples informations sur les chèques services sur la dernière page de ce magazine.

Attention :

- Les enfants qui sont inscrits à la Maison Relais pendant le mois de juillet (22.07.2024 au 02.08.2024) sont automatiquement inscrits aux activités de vacances
- **La Maison Relais restera fermée pendant la période du 5 août 2024 au 16 août 2024 inclus.**

Formulaire d'inscription pour les activités de vacances

Chers parents,
Du 22 juillet au 2 août 2024, les activités de vacances se dérouleront sous le thème « La vie au moyen âge ». Les enfants auront la possibilité de s'inscrire selon les jours qu'ils désirent.

Le délai d'inscription est le 15 mai 2024. Après ce délai, aucune inscription ne pourra être prise en compte.

Attention : Toute inscription incomplète ne sera pas considérée et vous sera renvoyée !

Programme Spillnomëtteger 2024

Thème: La vie au Moyen Âge

	Précoce et Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
22.07.2024	14h00-17h00 Introduction et rallye en forêt			
23.07.2024	14h00-17h00 Ateliers	14h00-17h00 Ateliers	14h00-17h00 Ateliers	14h00-17h00 Ateliers
24.07.2024	13h00-17h00 Piscine Rédange	13h00-17h00 Piscine Differdange	10h00-17h00 Piscine Calypso	10h00-17h00 Piscine Calypso
25.07.2024	14h00-17h00 Ateliers	14h00-17h00 Ateliers	14h00-17h00 Ateliers	14h00-17h00 Ateliers
26.07.2024	14h00-18h00 Ateliers, exposition et présentation autour de la vie au moyen âge par Concilium B Rumelange De 17h00-18h00 les parents sont les bienvenus.	14h00-18h00 Ateliers, exposition et présentation autour de la vie au moyen âge par Concilium B Rumelange De 17h00-18h00 les parents sont les bienvenus.	14h00-18h00 Ateliers, exposition et présentation autour de la vie au moyen âge par Concilium B Rumelange De 17h00-18h00 les parents sont les bienvenus.	14h00-18h00 Ateliers, exposition et présentation autour de la vie au moyen âge par Concilium B Rumelange De 17h00-18h00 les parents sont les bienvenus.
29.07.2024	10h00-18h00 Excursion fête médiévale à Vianden	10h00-18h00 Excursion fête médiévale à Vianden	14h00-17h00 Jeux médiévaux	14h00-17h00 Jeux médiévaux
30.07.2024	14h00-17h00 Jeux médiévaux	14h00-17h00 Jeux médiévaux	10h00-18h00 Excursion fête médiévale à Vianden	10h00-18h00 Excursion fête médiévale à Vianden
31.07.2024	14h00-17h00 Ateliers	14h00-17h00 Ateliers	14h00-17h00 Ateliers	14h00-17h00 Ateliers
01.08.2024	14h00-17h00 Ateliers	14h00-17h00 Ateliers	14h00-17h00 Ateliers	14h00-17h00 Ateliers
02.08.2024	14h00-17h00 Ateliers	14h00-17h00 Ateliers	14h00-17h00 Ateliers	14h00-17h00 Ateliers

Informations générales sur les activités de vacances

- Rendez-vous tous les jours derrière le bâtiment de la Maison Relais.
- À l'arrivée et au départ de l'enfant, la personne qui accompagne l'enfant doit toujours se présenter auprès de l'éducateur.rice, par mesure de sécurité et afin d'échanger des informations éventuelles.
- Les enfants doivent apporter tous les jours un casse-croûte et assez d'eau.

Je soussigné.e (représentant.e légal.e):

Nom et prénom :

désire inscrire mon enfant (nom et prénom) :

Classe actuelle (année scolaire 2023/2024) à Kleinbettingen à Steinfort

Précoce

Cycle 1.1 Cycle 1.2 Cycle 2.1 Cycle 2.2 Cycle 3.1 Cycle 3.2 Cycle 4.1 Cycle 4.2

Dates	Précoce	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
22.07.2024					
23.07.2024					
24.07.2024					
25.07.2024					
26.07.2024					
29.07.2024					
30.07.2024					
31.07.2024					
01.08.2024					
02.08.2024					



1) Coordonnées de l'enfant

Nom :

Prénom :

Rue et numéro :

Code postal : L- Localité :

Matricule :

Lieu de naissance :

Sexe : féminin masculin autre Nationalité :

Langue.s parlée.s : luxembourgeois français allemand anglais portugais

Autres :

L'enfant présente-t-il un problème de santé nécessitant une prise en charge à la Maison Relais ? Oui Non

Si oui, le/lesquelle.s ?

Allergie(s) Oui Non Si oui, la/lesquelle.s ?

**Si l'enfant présente une allergie alimentaire ou doit prendre des médicaments à la Maison Relais, une autorisation parentale et une ordonnance médicale sont à joindre à l'inscription !
Si l'état de santé de l'enfant nécessite d'ordinaire des soins particuliers, veuillez en informer les responsables.**

2) Personne à contacter

Responsable légal:

Nom :

Prénom :

Rue et numéro :

Code postal : L- Localité :

Matricule :

N° de tél. portable : Fax :

N° de tél. du lieu de travail : E-mail :

3) Personne autorisée à reprendre l'enfant (autre que le.la représentant.e légal.e)

Nom et prénom :	<input type="text"/>		
N° de tél. portable :	<input type="text"/>	Fax :	<input type="text"/>
N° de tél. du lieu de travail :	<input type="text"/>	E-mail :	<input type="text"/>
Lien de parenté :	<input type="text"/>		

4) Autorisation parentale concernant l'administration de médicaments

Le personnel de la Maison Relais est autorisé à donner à mon enfant, en cas de besoin, les médicaments de la liste ci-dessous :

Nom du médicament	Pour quel traitement?	Donne l'autorisation	Ne donne PAS l'autorisation
Fenistil Gel	Piqûres d'insectes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Octénisept Spray	Désinfecter	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Arnica gel	Coups	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En cas d'une piqûre de tique, le personnel de la Maison Relais est autorisé à enlever, nettoyer et désinfecter soigneusement la plaie.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4.1.) Autorisation parentale pour l'utilisation des images fixes et animées réalisées à la Maison Relais

Est-ce que vous autorisez la prise d'images lors des différentes activités sur lesquelles apparaît votre enfant et la publication de ces dernières dans le cadre de la présentation de ces activités de la Maison Relais ?

Médias	Donne l'autorisation	Ne donne PAS l'autorisation
Print (Kanner- ou Gemengebuet ; Stengeforter Neiegkeeten ; journal de bord ; décoration des murs dans les halls et/ou les salles de la Maison Relais ; portfolio des activités que les enfants obtiennent à la fin des « Spillnomëtteger » comme souvenir)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Web (Site Internet et réseaux sociaux de l'administration communale et site Internet de la Maison Relais et télévision - diffusion Stengefort TV sur ApartTV)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Photos pour mettre dans le livre photos qui est distribué à chaque enfant le dernier jour des « Spillnomëtteger »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5) Pièces à joindre

Une photo des personnes autorisées à reprendre l'enfant pour de fins d'identification.

Le cas échéant :

Des ordonnances médicales et autorisation parentale.

Certificat de décision du tribunal en cas de droit de garde unique.

Je soussigné.e, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Le présent formulaire est à renvoyer jusqu'au 15.05.2024 par courriel postal à :

Maison Relais de Steinfort
7B rue de Hagen – L-8421 STEINFORT

ou par courriel à : **maisonrelais@steinfort.lu**

N'hésitez pas à demander des formulaires ou informations supplémentaires en cas de besoin au n° de tél.: 39 93 13-370 ou par mail à *maisonrelais@steinfort.lu*

Lieu et date :

Signature du/de la tuteur.rice :

Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre de votre « Demande d'inscription de votre enfant pour les activités de vacances à la Maison Relais de Steinfort ». Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande.

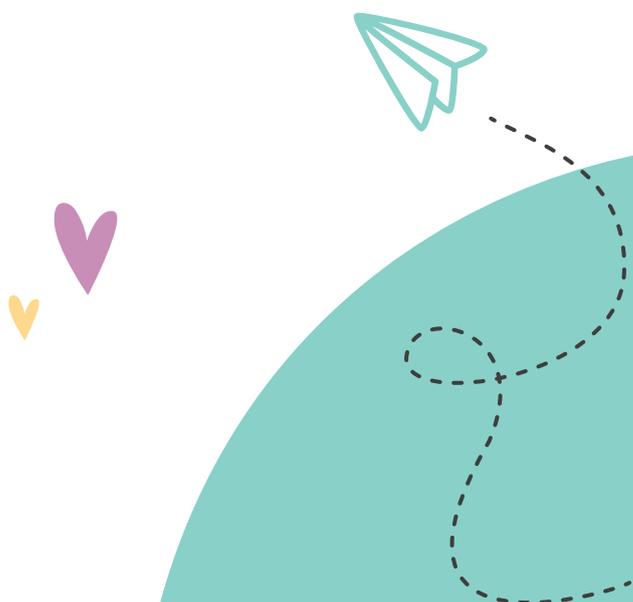
Le seul destinataire des informations et données personnelles de l'enfant, des responsables légaux, des personnes autorisées à reprendre l'enfant (autres que les représentants légaux) et des renseignements médicaux concernant l'enfant est la Commune de Steinfort et la Maison Relais de Steinfort, ainsi qu'après introduction de ces données personnelles dans le programme PGI du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) et le programme du Chèque-Service-Accueil le Ministère de l'Éducation nationale. Elles sont enregistrées dans le système informatique de la Commune et de la Maison Relais, ainsi que dans le programme PGI du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) et dans le programme du Chèque-Service-Accueil du Ministère de l'Éducation nationale. Vos données, les données des personnes autorisées à reprendre votre enfant et les données de votre enfant, ainsi que les pièces à joindre à la demande, sont conservées à la Commune pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus et à la Maison Relais pendant la durée de l'inscription de votre enfant à la Maison Relais de Steinfort ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous et votre enfant, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel au délégué à la protection des données de la Commune de Steinfort: dpo@steinfort.lu, ou par courrier recommandé à :

DPO - Commune de Steinfort
4, Square Patton, L-8443 Steinfort

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles, celles des personnes autorisées à reprendre votre enfant et celles de votre enfant soient traitées dans le cadre du traitement de votre « Demande d'inscription de votre enfant pour les activités de vacances à la Maison Relais de Steinfort ».





Formulaire d'inscription à la Maison Relais pendant les vacances d'été 2024

Les enfants qui entrent au cycle 1.1 l'année scolaire 2024/2025 seront acceptés à partir du 1^{er} septembre 2024.

Attention : Toute inscription incomplète ne sera pas considérée et vous sera renvoyée !

1) Coordonnées de l'enfant

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Classe actuelle (année scolaire 2023/2024)

à Kleinbettingen à Steinfurt

Cycle 1.1 Cycle 1.2 Cycle 2.1 Cycle 2.2 Cycle 3.1 Cycle 3.2 Cycle 4.1 Cycle 4.2

Rue et numéro :

Code postal :

L-

Localité :

Matricule :

Lieu de naissance :

Sexe :

féminin masculin autre

Nationalité :

Langue.s parlée.s :

luxembourgeois français allemand anglais portugais

Autres :

L'enfant présente-t-il un problème de santé nécessitant une prise en charge à la Maison Relais ? Oui Non

Si oui, le/lesquelle.s ?

Allergie(s) Oui Non

Si oui, la/lesquelle.s ?

Si l'enfant présente une allergie alimentaire ou doit prendre des médicaments à la Maison Relais, une autorisation parentale et une ordonnance médicale sont à joindre à l'inscription. Si l'état de santé de l'enfant nécessite d'ordinaire des soins particuliers, veuillez en informer les responsables.

Est-ce qu'un PAI (Projet d'accueil individualisé) a déjà été établi ? Oui Non

Prend-il des médicaments ? Oui Non

2) Autorisation parentale concernant l'administration de médicaments

Le personnel de la Maison Relais est autorisé à donner à mon enfant, en cas de besoin, les médicaments de la liste ci-dessous :

Nom du médicament	Pour quel traitement?	Donne l'autorisation	Ne donne PAS l'autorisation
Fenistil Gel	Piqûres d'insectes		
Octénisept Spray	Désinfecter		
Arnica gel	Coups		
En cas d'une piqûre de tique, le personnel de la Maison Relais est autorisé à enlever, nettoyer et désinfecter soigneusement la plaie.			

3) Personne à contacter

Responsable légal:

Nom :

Prénom :

Rue et numéro :

Code postal : L- Localité :

Matricule :

N° de tél. portable : Fax :

N° de tél. du lieu de travail : E-mail :

4) Personne.s autorisée.s à reprendre l'enfant (autre.s que les représentants légaux)

Prière de joindre une photo des personnes autorisées à reprendre l'enfant pour des fins d'identification.

Nom et prénom :

N° de tél. portable : Fax :

N° de tél. du lieu de travail : E-mail :

Lien de parenté : père mère tuteur.rice autre apparenté

Nom et prénom :

N° de tél. portable : Fax :

N° de tél. du lieu de travail : E-mail :

Lien de parenté : père mère tuteur.rice autre apparenté



Fiche d'inscription pour la semaine du 16.07.2024 au 19.07.2024

Nom de l'enfant :

Classe 2023/2024 :

Allergies :

Régime alimentaire spécifique pour des raisons religieuses :

Régime alimentaire spécifique pour des raisons médicales :

Nom de l'enfant :

Classe 2023/2024 :

Allergies :

Régime alimentaire spécifique pour des raisons religieuses :

Régime alimentaire spécifique pour des raisons médicales :

Instituteur.rice :

	15.07.2024	16.07.2024	17.07.2024	18.07.2024	19.07.2024
7h00-8h00					
8h00-9h00					
9h00-10h00					
10h00-11h00					
11h00-12h00					
12h00-13h00					
13h00-14h00					
14h00-15h00					
15h00-16h00					
16h00-17h00					
17h00-18h00					
18h00-19h00					

Cette fiche est à remettre par courriel (maisonrelais@steinfort.lu) jusqu'au 14 juin 2024 à 12h00 au plus tard. Après cette date, l'inscription ne sera plus considérée.

Date :

Signature du/de la responsable :

Important : veuillez également nous remettre la fiche page 6.

Fiche d'inscription pour la semaine du 22.07.2024 au 26.07.2024

Nom de l'enfant :

Classe 2023/2024 :

Allergies :

Régime alimentaire spécifique pour des raisons religieuses :

Régime alimentaire spécifique pour des raisons médicales :

Instituteur.rice :

	22.07.2024	23.07.2024	24.07.2024	25.07.2024	26.07.2024
7h00-8h00					
8h00-9h00					
9h00-10h00					
10h00-11h00					
11h00-12h00					
12h00-13h00					
13h00-14h00					
14h00-15h00					
15h00-16h00					
16h00-17h00					
17h00-18h00					
18h00-19h00					

Cette fiche est à remettre par courriel (maisonrelais@steinfort.lu) jusqu'au 14 juin 2024 à 12h00 au plus tard. Après cette date, l'inscription ne sera plus considérée.

Date :

Signature du/de la responsable :

Les enfants qui sont inscrits à la Maison Relais du 12.07. au 26.07.2024 sont automatiquement inscrits aux activités de vacances. (Programme « Spillnommëtteger 2024 »)

Important : veuillez également nous remettre la fiche page 6.

Fiche d'inscription pour la semaine du 29.07.2024 au 02.08.2024

Nom de l'enfant :

Classe 2023/2024 : Instituteur.rice :

Allergies :

Régime alimentaire spécifique pour des raisons religieuses :

Régime alimentaire spécifique pour des raisons médicales :

	29.07.2024	30.07.2024	31.07.2024	01.08.2024	02.08.2024
7h00-8h00					
8h00-9h00					
9h00-10h00					
10h00-11h00					
11h00-12h00					
12h00-13h00					
13h00-14h00					
14h00-15h00					
15h00-16h00					
16h00-17h00					
17h00-18h00					
18h00-19h00					

Cette fiche est à remettre par courriel (maisonrelais@steinfort.lu) jusqu'au 14 juin 2024 à 12h00 au plus tard. Après cette date, l'inscription ne sera plus considérée.

Date :

Signature du/de la responsable :

Fiche d'inscription pour la semaine 19.08.2024 au 23.08.2024

Nom de l'enfant :

Classe 2023/2024 : Instituteur.rice :

Allergies :

Régime alimentaire spécifique pour des raisons religieuses :

Régime alimentaire spécifique pour des raisons médicales :

	19.08.2024	20.08.2024	21.08.2024	22.08.2024	23.08.2024
7h00-8h00					
8h00-9h00					
9h00-10h00					
10h00-11h00					
11h00-12h00					
12h00-13h00					
13h00-14h00					
14h00-15h00					
15h00-16h00					
16h00-17h00					
17h00-18h00					
18h00-19h00					

Cette fiche est à remettre par courriel (maisonrelais@steinfort.lu) jusqu'au 28 juin 2024 à 12h00 au plus tard. Après cette date, l'inscription ne sera plus considérée.

Date :

Signature du/de la responsable :



Fiche d'inscription pour la semaine 26.08.2024 au 30.08.2024

Nom de l'enfant :

Classe 2023/2024 : Instituteur.rice :

Allergies :

Régime alimentaire spécifique pour des raisons religieuses :

Régime alimentaire spécifique pour des raisons médicales :

	26.08.2024	27.08.2024	28.08.2024	29.08.2024	30.08.2024
7h00-8h00					
8h00-9h00					
9h00-10h00					
10h00-11h00					
11h00-12h00					
12h00-13h00					
13h00-14h00					
14h00-15h00					
15h00-16h00					
16h00-17h00					
17h00-18h00					
18h00-19h00					

Cette fiche est à remettre par courriel (maisonrelais@steinfort.lu) jusqu'au 28 juin 2024 à 12h00 au plus tard. Après cette date, l'inscription ne sera plus considérée.

Date :

Signature du/de la responsable :

Fiche d'inscription pour la semaine 02.09.2024 au 06.09.2024

Nom de l'enfant :

Classe 2023/2024 : Instituteur.rice :

Allergies :

Régime alimentaire spécifique pour des raisons religieuses :

Régime alimentaire spécifique pour des raisons médicales :

*** Les enfants qui entrent au cycle 1.1 l'année 2024/2025 seront acceptés à partir du 2^{ème} septembre 2024.**

	02.09.2024	03.09.2024	04.09.2024	05.09.2024	06.09.2024
7h00-8h00					
8h00-9h00					
9h00-10h00					
10h00-11h00					
11h00-12h00					
12h00-13h00					
13h00-14h00					
14h00-15h00					
15h00-16h00					
16h00-17h00					
17h00-18h00					
18h00-19h00					

Cette fiche est à remettre par courriel (maisonrelais@steinfort.lu) jusqu'au 28 juin 2024 à 12h00 au plus tard. Après cette date, l'inscription ne sera plus considérée.

Date :

Signature du/de la responsable :

Fiche d'inscription pour la semaine 09.09.2024 au 13.09.2024

Nom de l'enfant :

Classe 2023/2024 : Instituteur.rice :

Allergies :

Régime alimentaire spécifique pour des raisons religieuses :

Régime alimentaire spécifique pour des raisons médicales :

	09.09.2024	10.09.2024	11.09.2024	12.09.2024	13.09.2024
7h00-8h00					
8h00-9h00					
9h00-10h00					
10h00-11h00					
11h00-12h00					
12h00-13h00					
13h00-14h00					
14h00-15h00					
15h00-16h00					
16h00-17h00					
17h00-18h00					
18h00-19h00					

Cette fiche est à remettre par courriel (maisonrelais@steinfort.lu) jusqu'au 28 juin 2024 à 12h00 au plus tard. Après cette date, l'inscription ne sera plus considérée.

Date :

Signature du/de la responsable :

5) Autorisation parentale pour l'utilisation des images fixes et animées réalisées à la Maison Relais

Est-ce que vous autorisez la prise d'images lors des différentes activités sur lesquelles apparaît votre enfant et la publication de ces dernières dans le cadre de la présentation de ces activités de la Maison Relais ?

Médias	Donne l'autorisation	Ne donne PAS l'autorisation
Print (Kanner- ou Gemeengebuet ; Stengeforter Neiegkeeten ; journal de bord ; décoration des murs dans les halls et/ou les salles de la Maison Relais ; portfolio des activités que les enfants obtiennent à la fin des « Spillnomëtteger » comme souvenir)		
Web (Site Internet et réseaux sociaux de l'administration communale et site Internet de la Maison Relais et télévision - diffusion Stengefort TV sur ApartTV)		

6) Pièces à joindre

Une photo des personnes autorisées à reprendre l'enfant pour de fins d'identification.

Le cas échéant :

- Des ordonnances médicales et autorisation parentale.
- Certificat de décision du tribunal en cas de droit de garde unique.



!!! Attention :

- Les enfants inscrits à la Maison Relais pendant le mois de juillet (du 22.07.2024 au 02.08.2024) sont automatiquement inscrits aux activités de vacances (vous n'avez donc pas besoin de remettre la fiche d'inscription des « Spillnomëtteger »).
- Les enfants qui ne sont pas inscrits aux chèques-services payent le tarif maximum (soit 7,5 euros par heure) à la Maison Relais. Les cartes doivent être renouvelées chaque année !
- **La Maison Relais restera fermée pendant la période du 5 au 16 août 2024 inclus.**

Je soussigné.e, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Le présent formulaire est à renvoyer jusqu'au 15.05.2024 par courriel postal à :

Maison Relais de Steinfort
7B rue de Hagen – L-8421 STEINFORT

ou par courriel à : maisonrelais@steinfort.lu

N'hésitez pas à demander des formulaires ou informations supplémentaires en cas de besoin au n° de tél.: 39 93 13-370 ou par mail à maisonrelais@steinfort.lu

Lieu et date :

Signature du/de la tuteur.rice :

Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre de votre « Demande d'inscription de votre enfant pour les activités de vacances à la Maison Relais de Steinfort ». Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande.

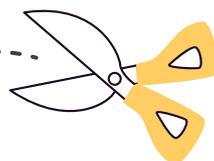
Le seul destinataire des informations et données personnelles de l'enfant, des responsables légaux, des personnes autorisées à reprendre l'enfant (autres que les représentants légaux) et des renseignements médicaux concernant l'enfant est la Commune de Steinfort et la Maison Relais de Steinfort, ainsi qu'après introduction de ces données personnelles dans le programme PGI du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) et le programme du Chèque-Service-Accueil le Ministère de l'Éducation nationale. Elles sont enregistrées dans le système informatique de la Commune et de la Maison Relais, ainsi que dans le programme PGI du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) et dans le programme du Chèque-Service-Accueil du Ministère de l'Éducation nationale. Vos données, les données des personnes autorisées à reprendre votre enfant et les données de votre enfant, ainsi que les pièces à joindre à la demande, sont conservées à la Commune pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus et à la Maison Relais pendant la durée de l'inscription de votre enfant à la Maison Relais de Steinfort ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous et votre enfant, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de désafférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel au délégué à la protection des données de la Commune de Steinfort: dpo@steinfort.lu, ou par courrier recommandé à :

DPO - Commune de Steinfort
4, Square Patton, L-8443 Steinfort

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles, celles des personnes autorisées à reprendre votre enfant et celles de votre enfant soient traitées dans le cadre du traitement de votre « Demande d'inscription de votre enfant pour les activités de vacances à la Maison Relais de Steinfort ».





Maison Relais
Steinfort

kidola

**Le bien-être de vos enfants
sans concessions.**



**Pour vos enfants, nous utilisons Kidola.
L'application qui digitalise le suivi de l'enfance.**

Vous pouvez saisir votre inscription directement sur Kidola
en utilisant ce QR code



Les données sont anonymisées, sécurisées, stockées sur un cloud européen et respectent les réglementations concernant la protection et la sécurité des données en vigueur.

Formulaire d'inscription à la Maison Relais (année scolaire 2024/2025)



Attention : Toute inscription incomplète ne sera pas considérée et vous sera renvoyée !

1) Coordonnées de l'enfant

Nom :

Prénom :

Rue et numéro :

Code postal : L- Localité :

Matricule :

Lieu de naissance :

Sexe : féminin masculin autre Nationalité :

Langue.s parlée.s : luxembourgeois français allemand anglais portugais

Autres :

1.1) Scolarité de l'enfant (année scolaire 2024/2025)

à Kleinbettingen à Steinfort

Précoce Cycle 1.1 Cycle 1.2 Cycle 2.1 Cycle 2.2

Cycle 3.1 Cycle 3.2 Cycle 4.1 Cycle 4.2

Nom du titulaire (si déjà connu) :

2) Situation familiale

Responsable légal 1 :

Nom et prénom :

Rue et numéro : si autre que celle de l'enfant

Code postal : L- Localité : si autre que celle de l'enfant

Matricule :

N° de tél. portable : Fax :

N° de tél. du lieu de travail : E-mail :

Lien de parenté : père mère tuteur.rice autre apparenté

État civil : célibataire mariée pacsée divorcée séparée veuf.euve

Responsable légal 2 :

Nom et prénom :

Rue et numéro :

Code postal : L- Localité :

Matricule :

N° de tél. portable : Fax :

N° de tél. du lieu de travail : E-mail :

Lien de parenté : père mère tuteur.rice autre apparenté

État civil : célibataire marié.e pacsé.e divorcé.e séparé.e veuf.euve



3) Situation professionnelle

Le certificat de l'employeur en annexe indiquant l'horaire de travail par jour ou par semaine resp. un certificat du centre commun d'affiliation en cas de travail indépendant doit obligatoirement être joint à la présente. (voir point 9 : pièces à joindre)

Responsable légal 1 :

Nom et prénom :

Tâche : hrs par jour hrs par semaine

Responsable légal 2 :

Nom et prénom :

Tâche : hrs par jour hrs par semaine

4) Personne.s autorisée.s à reprendre l'enfant (autre.s que les représentants légaux)

Prière de joindre une photo des personnes autorisées à reprendre l'enfant pour des fins d'identification.

Nom et prénom :

N° de tél. portable : Fax :

N° de tél. du lieu de travail : E-mail :

Lien de parenté :

Nom et prénom :

N° de tél. portable : Fax :

N° de tél. du lieu de travail : E-mail :

Lien de parenté :

5) Renseignements médicaux concernant l'enfant

L'enfant présente-t-il un problème de santé nécessitant une prise en charge à la Maison Relais ? Oui Non

Si oui, le/lesquelle.s ?

Allergie(s) Oui Non

Si oui, la/lesquelle.s ?

Est-ce qu'un PAI (Projet d'accueil individualisé) a déjà été établi ? Oui Non

Prend-il des médicaments ? Oui Non

En cas de prise de médicament à la Maison Relais une autorisation parentale et une ordonnance médicale avec la posologie exacte doivent obligatoirement être jointe à la présente. (voir point 9 : pièces à joindre)

Handicap physique ou mental : Oui Non

L'enfant nécessite-t-il un régime alimentaire spécifique pour des raisons religieuses ? Oui Non

Si oui, lequel ?

L'enfant nécessite-t-il un régime alimentaire spécifique pour des raisons médicales ? Oui Non

Si oui, lequel ?

Un certificat médical doit obligatoirement être jointe à la présente.

L'enfant peut participer à toutes les activités/sports ? Oui Non

Si non, lesquelles sont à éviter :

6) Inscription fixe pour toute l'année

Veuillez marquer d'une croix les cases de votre choix : régulier irrégulier

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil matinal (7h00-7h50)					
Cantine (11h50-13h50)					
Plage (13h50 - 16h00)					
Plage (16h00 - 18h00)					
Plage (18h00 - 18h30)					
Plage (18h30 - 19h00)					

Vacances scolaires : Oui Non

6 décembre : Oui Non

Après l'inscription provisoire, une fiche d'inscription définitive vous sera envoyée pour toutes les vacances scolaires et jours fériés.

Remarques :

7) Chemin de l'école

J'autorise mon enfant à rentrer tout seul après l'accueil, resp. les activités parascolaires (uniquement cycle 4).

8) Autorisation parentale concernant l'administration de médicaments

Le personnel de la Maison Relais est autorisé à donner à mon enfant, en cas de besoin, les médicaments de la liste ci-dessous :

Nom du médicament	Pour quel traitement?	Donne l'autorisation	Ne donne PAS l'autorisation
Fenistil Gel	Piqûres d'insectes		
Octénisept Spray	Désinfecter		
Arnica gel	Coups		
En cas d'une piqûre de tique, le personnel de la Maison Relais est autorisé à enlever, nettoyer et désinfecter soigneusement la plaie.			

8.1.) Autorisation parentale pour l'utilisation des images fixes et animées réalisées à la Maison Relais

Est-ce que vous autorisez la prise d'images lors des différentes activités sur lesquelles apparaît votre enfant et la publication de ces dernières dans le cadre de la présentation de ces activités de la Maison Relais ?

Médias	Donne l'autorisation	Ne donne PAS l'autorisation
Print (Kanner- ou Gemengebuet ; Stengeforter Neiegkeeten ; journal de bord ; décoration des murs dans les halls et/ou les salles de la Maison Relais ; portfolio des activités que les enfants obtiennent à la fin des « Spillnomëtteger » comme souvenir)		
Web (Site Internet et réseaux sociaux de l'administration communale et site Internet de la Maison Relais et télévision - diffusion Stengefort TV sur ApartTV)		

9) Pièces à joindre

- Copie de la carte d'identité de l'enfant.
- Copie de la carte de vaccination de l'enfant.
- Le certificat de l'employeur en annexe indiquant l'horaire de travail par jour ou par semaine, resp. un certificat du centre commun d'affiliation en cas de travail indépendant, doit obligatoirement être joint à la présente.
- Photo des personnes autorisées à reprendre l'enfant.

!!! Attention :

Les enfants qui ne sont pas inscrits aux **chèques-services** payent le tarif maximum (soit 7,5 euros par heure) à la Maison Relais. **Les cartes doivent être renouvelées chaque année !**

Je soussigné.e, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Le présent formulaire est à renvoyer jusqu'au 15.05.2024 par courriel postal à :

Maison Relais de Steinfort
7B rue de Hagen – L-8421 STEINFORT

ou par courriel à : **maisonrelais@steinfort.lu**

N'hésitez pas à demander des formulaires ou informations supplémentaires en cas de besoin au n° de tél.: 39 93 13-370 ou par mail à *maisonrelais@steinfort.lu*

Lieu et date :

Signature du/de la tuteur.rice :

Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre de votre « Demande d'inscription de votre enfant à la Maison Relais de Steinfort pour l'année 2024/2025 ». Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande. Le seul destinataire des informations et données personnelles de l'enfant, des responsables légaux, des personnes autorisées à reprendre l'enfant (autres que les représentants légaux) et des renseignements médicaux concernant l'enfant est la Commune de Steinfort et la Maison Relais de Steinfort, ainsi qu'après introduction de ces données personnelles dans le programme PGI du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) et le programme du Chèque-Service-Accueil le Ministère de l'Éducation nationale. Elles sont enregistrées dans le système informatique de la Commune et de la Maison Relais, ainsi que dans le programme PGI du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) et dans le programme du Chèque-Service-Accueil du Ministère de l'Éducation nationale. Vos données, les données des personnes autorisées à reprendre votre enfant et les données de votre enfant, ainsi que les pièces à joindre à la demande, sont conservées à la Commune pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus et à la Maison Relais pendant la durée de l'inscription de votre enfant à la Maison Relais de Steinfort ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous et votre enfant, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel au délégué à la protection des données de la Commune de Steinfort: dpo@steinfort.lu, ou par courrier recommandé à :

DPO – Commune de Steinfort
4, Square Patton, L-8443 Steinfort

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles, celles des personnes autorisées à reprendre votre enfant et celles de votre enfant soient traitées dans le cadre du traitement de votre « Demande d'inscription de votre enfant à la Maison Relais de Steinfort pour l'année 2024/2025 ».



Le chèque-service accueil, c'est quoi ?

Le chèque-service accueil (CSA) est entré en vigueur le 1er mars 2009. Il est mis en place par le ministère de la Famille et de l'Intégration avec les communes. Il **s'adresse aux enfants** adhérents au dispositif du chèque-service accueil **âgés de moins de 12 ans ou n'ayant pas quitté l'enseignement fondamental.**

Le CSA est une prestation en nature qui **accorde aux parents des tarifs réduits pour des prestations d'éducation et d'accueil du domaine de l'éducation non formelle et ceci en fonction des places disponibles.**

Le montant de la participation de l'État (montant du CSA) et le montant de la participation financière des parents sont calculés au cas par cas en tenant compte de la situation de revenu, du nombre d'enfants du ménage bénéficiant des allocations familiales et du nombre d'heures d'éducation non formelle pendant lesquelles l'enfant est accueilli.

Les bénéficiaires directs du chèque-service sont tous les enfants qui répondent aux conditions suivantes :

- Résident dans une commune luxembourgeoise.
- Depuis septembre 2016, les travailleurs non-résidents peuvent adhérer au CSA et profiter de l'offre des prestataires CSA au Luxembourg. Pour en savoir plus veuillez-vous adresser à la « Zukunftskees ».
- Ils sont âgés de 0 et 12 ans et/ou n'ont pas quitté l'enseignement fondamental.

Les enfants exposés au risque de pauvreté et menacés d'exclusion sociale sont des bénéficiaires privilégiés du CSA. Dans ces cas, les parents sont priés de se présenter à

Office social de Steinfort
11, Rue de Kleinbettingen, L-8423 Steinfort

L'accueil éducatif visé est offert par des prestataires divers à travers notre pays :

À titre principal :

- Les maisons relais pour enfants.
- Les crèches, foyers de jour et garderies conventionnés.
- Les crèches commerciales et crèches d'entreprise.
- Les internats socio-familiaux accueillant des enfants n'ayant pas quitté l'enseignement primaire.

À titre subsidiaire :

- Les assistants parentaux.
- Les colonies et activités de vacances.

Depuis janvier 2018, le programme d'éducation plurilingue est mise en place. Celui-ci a pour objectif que les enfants accueillis en crèche se familiarisent avec le luxembourgeois et le français pour leur donner les meilleures chances de départ, dans la vie comme à l'école.

Pour offrir les mêmes chances à tous.tes, chaque enfant âgé de 1 an jusqu'à sa scolarisation obligatoire qui fréquente une structure d'accueil bénéficie de 20 heures gratuites pendant 46 semaines par année civile.

Les parents qui désirent que leurs enfants bénéficient du CSA doivent y adhérer (adhésion gratuite) auprès du service :

Chèque-Service
7B, rue de Hagen
L-8421 STEINFORT

Tél. : 399 313-370
Fax : 399 313-938

Cheque-service@steinfort.lu
http://maisonrelais.steinfort.lu

Pour faire une carte CS ou la renouveler, veuillez amener les documents suivants :

- Matricule de l'enfant et des parents.
- Si vous devez faire une déclaration d'impôt, veuillez amener le bulletin d'impôt le plus récent (revenu imposable).

OU

- Si vous n'avez pas besoin de faire une déclaration d'impôt annuelle, veuillez apporter les 3 dernières fiches de salaire ainsi qu'un certificat que vous ne devez pas faire une déclaration d'impôt (Bureau d'impôt à Capellen).

L'adhésion donne droit au bénéfice du « Chèque Service Accueil ».

L'adhésion ne dispense pas les parents d'inscrire leurs enfants dans des services d'éducation et d'accueil (SEA) (prestataires) de leur choix.

La procédure pour l'inscription dans une telle structure reste inchangée. Les enfants y sont admis en fonction des places disponibles.

Le dispositif du CSA est géré par un opérateur faisant valoir une compétence large en gestion informatique le Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique (SIGI).

Pour plus d'informations veuillez-vous adresser au site internet suivant :

www.cheque-service.lu ou à la
Maison Relais de Steinfort

Certificat de travail

à la Maison Relais (année scolaire 2024/2025)

1) Coordonnées de l'employeur

Nom de la société :

Nom et prénom de la personne ayant le pouvoir de signature :

2) Coordonnées du travailleur

Il est certifié par la présente que Mme/M :

Nom et prénom :

Rue et numéro :

Code postal :

L-

Localité :

Matricule :

Lieu de naissance :

est engagé.e en qualité de :

depuis le :

3) Informations concernant l'activité

Il/Elle est engagé.e dans le cadre d'un contrat à durée :

indéterminé (CDI) déterminé (CDD), jusqu'au

La tâche actuelle est de : heures par semaine.

Il s'agit d'un travail : irrégulier régulier (veuillez remplir la grille avec l'horaire de travail ci-dessous)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

Remarques :

Lieu et date :

Signature de la personne ayant le pouvoir de signature :

Cachet de l'entreprise :

Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre du « Certificat de travail » à joindre à votre « Demande d'inscription de votre enfant à la Maison Relais de Steinfort ». Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande. Le seul destinataire des informations et de vos données personnelles sur le certificat de travail est la Commune de Steinfort et la Maison Relais de Steinfort, ainsi qu'après introduction de ces données personnelles dans le programme PGI du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) et le programme du Chèque-Service-Accueil le Ministère de l'Éducation nationale. Elles sont enregistrées dans le système informatique de la Commune et de la Maison Relais, ainsi que dans le programme PGI du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) et dans le programme du Chèque-Service-Accueil du Ministère de l'Éducation nationale. Vos données sont conservées à la Commune pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus et à la Maison Relais pendant la durée de l'inscription de votre enfant à la Maison Relais de Steinfort ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous et votre enfant, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel au délégué à la protection des données de la Commune de Steinfort: dpo@steinfort.lu, ou par courrier recommandé à :

DPO - Commune de Steinfort
4, Square Patton, L-8443 Steinfort

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans le cadre du traitement du « Certificat de travail » à joindre à votre « Demande d'inscription de votre enfant à la Maison Relais de Steinfort ».

Porte Ouverte

le 4 mai 2024
sur rendez-vous de 13h00 à 17h00

Veillez remplir le formulaire ci-dessous et le renvoyer **jusqu'au 26 avril 2024** par courriel à **maisonrelais@steinfort.lu** ou par courrier à **Maison Relais de Steinfort, 7B, rue de Hagen – L-8421 STEINFORT**

Après réception du formulaire, les responsables de la Maison Relais vont vous contacter pour fixer un rendez-vous.



Inscription pour la porte ouverte du 4 mai 2024

Nom et prénom de l'enfant :

Adresse :

Classe 2024/2025 :

N° de tél. portable :

Nom et prénom du responsable de l'enfant :

E-mail :

Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre de votre « Inscription pour la porte ouverte de la Maison Relais de Steinfort ». Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande. Le seul destinataire des informations et données personnelles de l'enfant, des responsables légaux, des personnes autorisées à reprendre l'enfant (autres que les représentants légaux) et des renseignements médicaux concernant l'enfant est la Commune de Steinfort et la Maison Relais de Steinfort, ainsi qu'après introduction de ces données personnelles dans le programme PGI du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) et le programme du Chèque-Service-Accueil le Ministère de l'Éducation nationale. Elles sont enregistrées dans le système informatique de la Commune et de la Maison Relais, ainsi que dans le programme PGI du SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) et dans le programme du Chèque-Service-Accueil du Ministère de l'Éducation nationale. Vos données, les données des personnes autorisées à reprendre votre enfant et les données de votre enfant, ainsi que les pièces à joindre à la demande, sont conservées à la Commune pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus et à la Maison Relais pendant la durée de l'inscription de votre enfant à la Maison Relais de Steinfort ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous et votre enfant, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel au délégué à la protection des données de la Commune de Steinfort: dpo@steinfort.lu, ou par courrier recommandé à :

DPO - Commune de Steinfort
4, Square Patton, L-8443 Steinfort

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles, celles des personnes autorisées à reprendre votre enfant et celles de votre enfant soient traitées dans le cadre du traitement de votre « Inscription pour la porte ouverte de la Maison Relais de Steinfort ».



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

FR

L'ÉDUCATION NON FORMELLE GRATUITE POUR VOTRE ENFANT

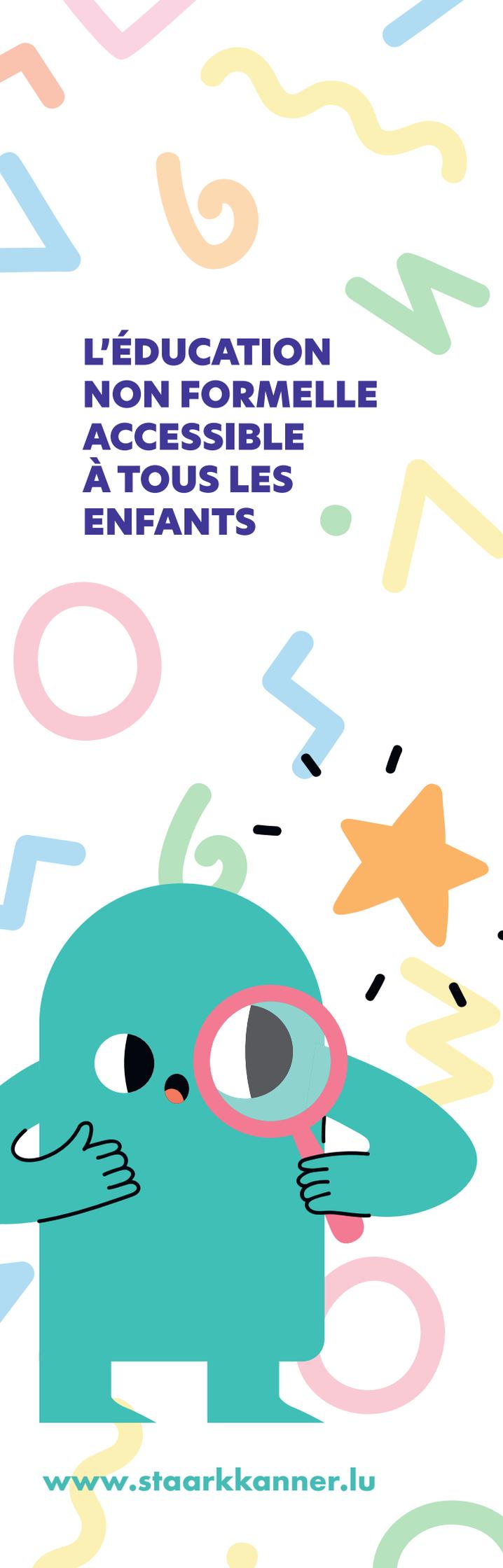
Un pas de plus vers l'égalité des chances

L'éducation non formelle (maisons relais, assistants parentaux, ...) joue un rôle essentiel dans l'épanouissement de votre enfant et pour ses chances de réussite. Elle complète l'éducation formelle dispensée à l'école. Elle permet à votre enfant de développer, dans une ambiance décontractée, les compétences essentielles : langage, motricité, relations sociales, créativité, aptitudes techniques, participation active.

C'est pourquoi l'éducation non formelle devient encore davantage accessible. À partir de la rentrée 2022-2023, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse rend en effet gratuit l'accueil dans les structures d'éducation non formelle pendant les semaines d'école, pour les enfants scolarisés à l'enseignement fondamental (à compter de l'obligation scolaire).



Pour plus d'infos,
voir sur le site
[staarkanner.lu](https://www.staarkanner.lu)



L'ÉDUCATION NON FORMELLE ACCESSIBLE À TOUS LES ENFANTS

Dans quelles structures d'éducation et d'accueil l'accueil est gratuit ?

La gratuité concerne toutes les structures d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés : maisons relais (appelées parfois aussi foyers de jour ou foyers scolaires), mini-crèches et assistants parentaux.

Qui est concerné par la gratuité ?

Si votre enfant a 4 ans accomplis au 1er septembre (début de l'obligation scolaire), et qu'il fréquente l'enseignement fondamental ou l'équivalent, il profite de la gratuité. L'éducation précoce n'est pas concernée.

Quelles sont les périodes gratuites ?

L'accueil est gratuit pendant les semaines d'école, du lundi au vendredi de 7h à 19h, hormis le dépassement éventuel facturé par la structure d'éducation et d'accueil.

Pour les heures d'accueil avant 7h et après 19h, la participation financière des parents suit le **barème** du chèque-service accueil (CSA).

Quels sont les tarifs pendant les vacances ?

Les semaines de vacances ne sont pas gratuites. La participation financière des parents n'est plus plafonnée par un forfait : c'est le **barème** du CSA qui s'applique.

Comment puis-je profiter de la gratuité ?

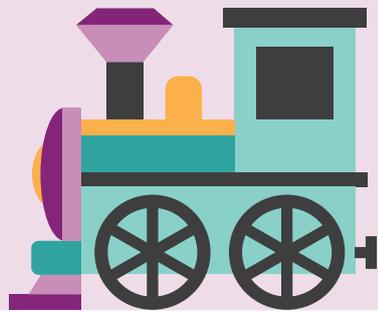
Si votre enfant fréquente déjà une structure d'éducation et d'accueil, veuillez simplement vérifier que votre contrat est en cours de validité, car son renouvellement ne se fait pas automatiquement.

Si ce n'est pas encore le cas, vous devez d'abord adhérer au système du chèque-service accueil (CSA). Pour adhérer au CSA, rendez vous dans votre commune, si vous habitez au Luxembourg. Si vous êtes frontalier, adressez-vous à la **Caisse pour l'avenir des enfants**.

Vous pourrez ensuite inscrire votre enfant auprès d'une structure d'éducation et d'accueil **prestataire du CSA**. Il y sera admis selon les places disponibles.

Les repas sont-ils aussi gratuits ?

Pendant les semaines d'école, les repas de midi sont aussi gratuits pour tous les enfants soumis à l'obligation scolaire. Pendant les vacances, la gratuité des repas est réservée aux familles disposant d'un revenu inférieur à deux fois le salaire social minimum. Pour les autres familles, c'est le **barème** du CSA qui s'applique.



Vicky
Olinger-Wagner

Fabienne
Rasqué-Clemen

Charel
Geimer



Julie
Ferreira

Conny
List

Béatrice
Peiffer

Myriam
Schank



Rick
Berchem

Didier
Picard



Sandy
Binsfeld

Nicki
Feinen



Saskia
Lellig

Jérémy
Vieira Dos Santos

Nicole
Kirsch



Christine
Hubo

Jette
Schimberg

Laura
Benedetti

Pablo
Villoldo

Secrétariat



Rita Loconte

Ben Holden

Cycle 1



Martine Noesen

Jeff Thill

Christiane Mees

Cycle 1



Carine Christophe

Vanessa Reichling

Mireille Lanners

Rabea Akil

Cycle 2



Kelly Muno

Pia Nickels

Sofie Thienpont

Cycle 2



Stephanie Koedinger

Anaïs Jager

Cycle 3



Liza Weiler

Lucky Schockmel

Maurice Frankard

Cycle 3



Lis Arend

Louise Martin

Tania Cossmann

Cycle 4



Jason Gonçalves

Rabea Akil

Nathalie Koeune





Maison Relais **Steinfort**

Édité par l'Administration communale de Steinfort
Service Relations publiques

B.P 42 | L-8401 Steinfort
Tél. : 399 313 214 | service.pr@steinfort.lu

Mise en page : Service Relations publiques
Impression : Imprimerie Heintz
Papier : Nautilus Superwhite 100% recyclé

Version DE/EN



Commune de
Steinfort